

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE359

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 28

Après le mot :

« majorité »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 55 :

« mentionnée à l'article 25 . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.